

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 846 442	3 806 809
Amortissements		(2 854 236)	(2 630 121)
Immobilisations corporelles	4	106 758 508	95 957 000
Amortissements		(54 112 368)	(46 938 940)
Immobilisations financières	5	82 314 961	74 808 811
Provisions		(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		<u>135 905 307,000</u>	<u>124 955 559,000</u>
Autres actifs non courants	6	5 598 106	4 658 628
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>141 503 413</u>	<u>129 614 187</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	52 771 173	48 136 614
Provisions		(1 045 228)	(1 373 825)
Clients	8	6 944 515	7 591 825
Provisions		(1 060 785)	(1 019 439)
Autres actifs courants	9	19 661 466	25 782 356
Provisions		(104 104)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	331 401	216 635
Liquidités et équivalents de liquidité	11	9 841 855	8 186 435
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>87 340 293</u>	<u>87 416 497</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>228 843 706</u>	<u>217 030 684</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	au 31 décembre 2 014	au 31 décembre 2 013
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		33 282 288	33 282 288
Actions propres		47 006	(2 327 308)
Autres capitaux propres		18 546 550	14 580 229
Résultats reportés		132 009	4 558 444
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		52 007 853	50 093 653
Résultat de l'exercice		10 106 756	9 486 753
Résultat de l'exercice		10 106 756	9 486 753
Total des capitaux propres avant affectation	12	62 114 609	59 580 406
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	41 242 411	35 261 945
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		41 242 411	35 261 945
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	77 287 891	75 692 089
Autres passifs courants	15	23 657 240	18 473 631
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	24 541 555	28 022 613
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		125 486 686	122 188 333
TOTAL DES PASSIFS		166 729 097	157 450 278
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		228 843 706	217 030 684

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	au 31 décembre 2 014	au 31 décembre 2 013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	507 648 879	458 452 780
Autres revenus d'exploitation	18	9 557 474	8 690 359
		517 206 353	467 143 139
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(421 414 248)	(382 433 398)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(15 942 861)	(12 026 205)
Charges de personnel	21	(34 930 269)	(30 171 334)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(9 525 051)	(7 820 981)
Autres charges d'exploitation	23	(28 630 528)	(25 602 665)
		(510 442 957)	(458 054 583)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		6 763 396	9 088 556
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
Charges financières	24	(4 457 883)	(3 296 692)
Produits financiers	25	8 131 321	4 606 352
Autres gains ordinaires	26	1 298 948	1 080 244
Autres pertes ordinaires	27	(510 049)	(307 800)
		11 225 733	11 170 660
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
Impôts sur les bénéfices	30	(1 118 977)	(1 683 907)
		10 106 756	9 486 753
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		10 106 756	9 486 753

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	536 613 858	483 478 001
Encaissements reçus des autres débiteurs	26 705	-
Encaissements reçus des assurances sur stocks	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(510 567 775)	(472 096 100)
Intérêts payés	(4 452 650)	(3 095 149)
Intérêts reçus	82 695	50 098
Impôts sur les bénéfices payés	(1 071 135)	(1 469 273)
Autres flux liés à l'exploitation	(629 396)	(241 818)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	20 002 302	6 625 759
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 561 485)	(16 609 950)
Décassements provenant de l'acquisition d'immob financières	(6 907 603)	(2 630 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement des dividendes	4 577 003	5 164 499
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(13 892 085)	(14 075 451)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(9 986 349)	(9 984 394)
Encaissement provenant des emprunts	30 600 000	19 200 000
Décassement provenant des remboursements des emprunts	(8 645 070)	(6 669 902)
Encaissement suite rachat actions propres	3 010 686	350 038
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	14 979 267	2 895 742
VARIATION DE TRESORERIE	21 089 484	(4 553 950)
Trésorerie au début de l'exercice	(12 836 179)	(8 282 229)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 8 253 304	(12 836 179)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011 et du 17 mai 2012 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars et puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

2.10. Revenus

Les revenus constatés correspondent aux ventes de marchandises nettes de toutes remises accordées aux clients.

<i>3. Immobilisations incorporelles</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Logiciels informatiques	257 734	257 734
Fonds de commerce	3 586 196	3 549 075
Avance sur immobilisations incorporelles en cours	2 512	-
	3 846 442	3 806 809

<i>4. Immobilisations corporelles</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Terrain	3 794 059	3 794 058
Constructions	7 848 405	7 665 766
Agencements des constructions	2 420 505	1 991 086
Installations et matériel d'exploitation	60 729 813	50 778 555
Petit matériel d'exploitation	102 503	92 443
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	25 230 174	19 133 760
Equipements de bureau	507 147	384 913
Matériel informatique	2 574 395	2 572 832
Immobilisations en cours	2 979 484	4 891 252
Avances sur immobilisations en cours	537 224	4 617 536
	106 758 508	95 957 000

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2014	Acquisition 2014	Régularisation 2014	Valeur au 31/12/2014	Amortissement cumulé 1/1/14	Dotation de 2014	Amortissement cumulé 2014	Valeurs nettes au 31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 058	1		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 665 766	182 639		7 848 405	6 518 294	208 882	6 727 176	1 121 229
Installations, agencements constructions	1 991 086	65 877	363 542	2 420 505	1 757 804	88 648	1 846 452	574 053
Installations et Matériel d'exploitation	50 778 555	5 533 672	4 417 586	60 729 813	27 967 157	4 886 609	32 853 766	27 876 047
Petit matériel d'exploitation	92 443	9 563	497	102 503	91 288	10 305	101 593	910
Matériel de transport	34 799	0		34 799	28 108	6 691	34 799	0
Agencement, aménagements et installati	19 133 760	4 776 534	1 319 880	25 230 174	7 809 729	1 887 842	9 697 571	15 532 603
Equipement et matériel de bureau	384 913	104 464	17 770	507 147	216 109	62 306	278 415	228 732
Equipement et matériel informatique	2 572 832	1 563		2 574 395	2 550 451	22 145	2 572 596	1 799
Immobilisations en cours	4 891 252	4 207 508,000	(6 119 276)	2 979 484	-	-	-	2 979 484
Avances sur immobilisations en cours	4 617 536	2 883 461	(6 963 773)	537 224	-	-	-	537 224
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 957 000	17 765 282	(6 963 774)	106 758 508	46 938 940	7 173 428	54 112 368	52 646 140
Logiciels	257 734	0		257 734	239 621	6 709	246 330	11 404
Fonds de commerce	3 549 075	37 121		3 586 196	2 390 500	217 406	2 607 906	978 290
Avances sur immob incorporelles		2 512		2 512				2 512
	3 806 809	39 633	-0	3 846 442	2 630 121	224 115	2 854 236	992 206
Total dotation aux amortissements						7 397 543		

5. Immobilisations Financières

An 31/12/2014

An 31/12/2013

Titres de participation	5.1	81 072 112	76 999 909
Prêts à plus d'un an		252 216	238 123
Dépôts et cautionnements		340 508	270 654
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		650 000	
		82 314 961	77 508 811
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		(2 700 000)
		82 314 961	74 808 811
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(48 000)	(48 000)
		82 266 961	74 760 811

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 81 072 112,332 dinars au 31 décembre 2014 contre 76 999 909,332 au 31 décembre 2013.

Participations	% dans le capital	An 31/12/2014	An 31/12/2013
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	48,41%	26 597 500	26 597 500
Sté FILAT.H EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COFIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
HLC	44,8%	9 800 000	9 800 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,7%	428 703	
UNITED DECS	50%	3 000 000	
RAYEN DISTRIBUTION	17,75%	643 500	
		81 072 112	76 999 909
A déduire la partie non libérée des actions SIM		0	(2 700 000)
		0	(2 700 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
		(48 000)	(48 000)
Valeur nette des participations		81 024 112	74 251 909

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, HLC, TSS SAHARA CONFORT, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<i>6. Autres actifs non courants</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Frais préliminaires	5 638 295	3 830 277
Frais préliminaires en cours	2 996 255	2 752 125
A déduire la résorption des frais préliminaires	(3 036 444)	(1 923 774)
	5 598 106	4 658 628
<i>7. Stocks</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Stocks de marchandises magasins	48 537 496	42 670 630
Stocks de marchandises dépôt	3 757 874	5 012 428
Stocks emballages et étiquettes	475 803	453 556
	52 771 173	48 136 614
A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 045 228)	(1 373 825)
	51 725 945	46 762 789
<i>8. Clients et comptes rattachés</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Clients, ventes à crédit	1 623 429	1 852 744
Créances sur participation fournisseurs	3 435 589	3 368 267
Clients, chèques impayés	577 794	371 485
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 306 306	1 997 932
	6 944 515	7 591 825
Provisions pour créances clients	(701 191)	(702 900)
Provisions sur chèques impayés	(358 197)	(315 142)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(1 060 785)	(1 019 439)
	5 883 730	6 572 386

<i>9. Autres actifs courants</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Personnel avances et acomptes	563 916	574 183
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	44 547	20 943
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 515 516	1 725 464
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	29 873	28 258
Autres débiteurs	1 386 447	5 947 884
Produits à recevoir, dividendes	7 928 735	4 539 034
Autres produits à recevoir	100 699	606 420
Charges constatées d'avance	1 358 688	5 447 612
Produits constatés d'avance	9.1 6 711 015	6 711 015
Compte d'attente	22 030	181 543
	19 661 466	25 782 356
Provisions sur comptes débiteurs divers	(104 104)	(104 104)
	19 557 362	25 678 252

9.1 Produits constatés d'avance

Ce compte enregistre le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, survenus suite aux événements du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars. Ce compte enregistre également, le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 799 dinars. La valeur des indemnités d'assurance a été estimée selon les données disponibles à la société. La société a encaissé en février 2015 la somme de 1 970 867 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et la somme de 521 290 dinars au titre de celui de 2012. Cependant, la société entend intenter une action en justice pour réclamer notamment, le paiement du reliquat de 3 484 349 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et de 734 509 dinars au titre du sinistre de 2012.

<i>10. Placements et autres actifs financiers</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Prêts au personnel	331 401	216 635
	331 401	216 635
<i>11. Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Placements (SICAV)	22 792	440 395
Placements (billets de trésorerie)	1 000 000	500 000
Chèques à l'encaissement	116 170	103 592
Banques	6 058 781	4 786 048
C.C.P	533	534
Caisses	2 643 579	2 355 866
	9 841 865	8 186 436

12. Capitaux propres

Capital social	(a)	33 282 288	33 282 288
Actions propres			(3 018 189)
Plus ou moins-values sur cession actions propres		47 006	690 881
	(b)	47 006	(2 327 308)
Réserve légale		3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement financier excédéré		13 952 000	11 252 000
Réserve ordinaire		1 266 321	
	(c)	18 546 550	14 580 229
Résultats reportés			4 464 255
Résultats reportés sur actions propres		132 009	94 189
	(d)	132 009	4 558 444
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(a)+(b)+(c)+(d)	52 007 853	50 093 653
Résultat de l'exercice (1)		10 106 756	9 486 753
Total des capitaux propres après résultat de la période		62 114 609	59 580 406
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		16 641 144	16 641 144
Résultat par action (1) / (2)		0,607	0,570

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves pour un montant de 18 546 550,668 dinars, ainsi que le total du résultat reporté de 132 009 dinars, correspondent aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES										
	Capital social	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus ou moins-values sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	33 282 288	3 328 229	0	11 252 000	4 464 255	9 486 753	(3 018 189)	690 881	94 189	59 580 406
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2013		0	1 266 321	2 700 000	(4 464 255)	(9 486 753)				(9 984 687)
Incorporation des réserves au capital social										0
Rachat des actions propres							3 018 189			3 018 189
Résultats reportés sur actions propres									37 820	37 820
Plus ou - values sur cession actions propres								(643 875)		(643 875)
Résultat de l'exercice 2014						10 106 756				10 106 756
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	33 282 288	3 328 229	1 266 321	13 952 000	0	10 106 756	0	47 006	132 009	62 114 609

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Credit moyen terme BT	15 811 819	
Credit moyen terme BLAT	8 280 592	15 261 945
Credit moyen terme ATTUARI BANK	17 150 000	20 000 000
	41 242 411	35 261 945

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	39 848 657	44 497 192
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	7 058 633	3 525 761
Fournisseurs, chèques en instance	301 278	661 370
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	34 317 669	32 258 878
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	1 329 096	1 201 085
Fournisseurs locaux d'immobilisations	2 046 149	1 709 422
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	24 025	364 035
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	225 847	244 486
Fournisseurs, factures non parvenues	6 725 494	3 455 721
Fournisseurs, moyens généraux en cours	131 207	151 694
Fournisseurs, opérations d'importation	(911)	(14 471)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(14 223 698)	(11 956 842)
Fournisseurs emballages à rendre	(495 555)	(406 242)
	77 287 891	75 692 089

<i>15. Autres passifs courants</i>		<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Personnel	15.1	1 254 232	1 924 386
Etat, et collectivités locales	15.2	4 661 861	3 504 593
Actionnaires, dividendes à payer			1 629
CNSS		2 427 288	2 115 985
Créditeurs divers		767 706	186 750
Assurance groupe		132 818	64 084
Charges à payer		8 513 340	6 077 892
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		5 886 400	4 585 780
Compte d'attente		13 595	12 532
		23 657 240	18 473 631

<i>15.1. Personnel</i>		<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Rémunération due au personnel		44 868	21 554
Congés payés		1 204 235	1 890 838
Oppositions sur salaires		5 069	11 994
Autres retenues au personnel		60	
		1 254 232	1 924 386

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Etat, impôts et taxes,	3 200 702	1 696 419
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	342 182	124 267
Impôt sur les bénéfices	1 118 977	1 683 907
	4 661 861	3 504 593
<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Billet de trésorerie souscrit	10 000 000	-
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	2 964 716	-
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	6 981 353	6 821 605
Crédits bancaires ATTUARI BANK, échéances à -d'un an	2 850 000	
Intérêts courus sur emprunts	156 935	178 394
Concours bancaires	1 588 551	21 022 614
	24 541 555	28 022 613

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2014 s'élève 507 648 879 DT contre 458 452 779 DT au cours de l'exercice 2013, enregistrant une augmentation de 49 196 099 DT (Soit +10,73 %). Cette situation s'explique, notamment par l'ouverture des principaux points de vente saccagés et incendiés et par l'ouverture de certains points de vente nouveaux.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 9 557 474 DT au 31 décembre 2014 contre 8 690 359 DT au 31 décembre 2013, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2014 a augmenté de 38 980 850 DT (ou +10,19%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 382 433 398 DT en 2013 à 421 414 248 DT en 2014. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2014 de 10 215 249 DT (ou 13,43 %), passant de 76 019 382 DT à 86 234 631 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2014 s'élève à 16,98 %, contre 16,58 % pour l'exercice 2013 soit une augmentation de 0,41 points.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 15 942 861 DT au 31 décembre 2014 contre 12 026 205 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 34 930 269 DT au 31 décembre 2014 contre 30 171 334 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 758 935 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Dotations des immobilisations incorporelles	224 115	287 154
Dotations des immobilisations corporelles	7 173 428	6 283 331
Résorptions des frais préliminaires	1 112 670	521 469
Dotations /provisions pour risques fournisseurs& d'exploitation	1 877 925	1 553 172
Dotations /provisions pour créances douteuses	511 593	512 423
Dotations /provisions pour chèques impayés	43 645	64 031
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	1 045 228	1 373 825
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 373 825)	(2 039 142)
Reprises /provisions pour dépréciations /risque fournisseurs	(577 304)	(433 360)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(512 424)	(301 922)
	9 525 051	7 820 981

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 28 630 528 DT au 31 décembre 2014 contre 25 602 665 DT pour l'exercice 2013, soit une augmentation de 3 027 863 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

<i>24. Charges financières nettes</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	731 334	
Intérêts sur emprunts bancaires BLAT	1 121 761	1 431 525
Intérêts sur emprunts bancaires ATTUARI BANK	1 224 035	711 165
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 081 840	1 019 718
Intérêts sur billets de trésorerie	272 197	14 012
Pertes de change	10 520	100 116
Moins-values /actualisation titre de placement	513	4 271
Escomptes accordés	15 541	7 047
Moins-values /cession titres	142	8 838
	4 457 883	3 296 692
<i>25. Produits financiers</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Revenus des titres de placement	44 059	20 901
Revenus des titres de participation	7 928 883	4 546 599
Produits financiers sur comptes courants bancaires	59 309	34 399
Produits nets sur cession des actions SICAV	29 126	4 453
Gains de change	69 944	-
	8 131 321	4 606 352
<i>26. Autres gains ordinaires</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	-
Reprises provisions sur clients	878	1 334
Remboursement assurance CM 57	-	-
Reprises provisions sur chèques impayés	591	582
Autres gains ordinaires	1 297 479	1 078 328
	1 298 948	1 080 244
<i>27. Autres pertes ordinaires</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Charges nettes sur cession d'immobilisation	-	-
Autres pertes ordinaires	510 049	307 800
	510 049	307 800
<i>28. Etat des flux de trésorerie:</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	22 792	440 395
Placements (billets de trésorerie)	1 000 000	500 000
Chèques à l'encaissement	116 170	103 592

Banques	6 058 781	4 786 048
C.C.P	533	534
Caisses	2 643 579	2 355 866
Découverts bancaires	(1 588 551)	(21 022 614)
	8 253 304	(12 836 179)

29. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2014, l'affaire demeure encore devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 a tenu compte des éléments suivants:

		An 31/12/2014	An 31/12/2013
Résultat comptable après impôt	(I)	10 106 756	9 486 753
A réintégrer	(II)	5 348 700	5 496 906
Impôt sur les sociétés		1 118 977	1 683 907
Taxe de voyages		600	180
Amendes et Pénalités		26 436	23 007
Pertes de change latentes sur dettes fournisseurs			10 718
Moins-value latente/ titres côtés		513	3 521
Jetons de présence		40 000	40 000
Contributions conjoncturelles		466 377	
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		1 045 228	1 373 825
Dotations aux provisions pour créances douteuses		511 593	512 424
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		43 645	64 031
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		864 952	577 304
Dotation aux amortissements du fonds de commerce		217 406	232 122
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		1 012 973	975 867
A déduire	(III)	9 034 319	5 296 811
Dividendes		7 928 883	4 546 599
Plus-value sur cession sicav			
Plus-value latente/titres côtés (BNA)		3 521	10 077

Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		512 424	301 922
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		878	1 916
Reprise sur provision chèques impayés non admise en déduction initialement		591	
Annulation perte latente exercice précédent déduite initialement		10 718	2 937
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs		577 304	433 360
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(ii)-(iii)	6 421 137	9 686 848
Prov/ créances contentieuses relatives à l'exercice précédent			
Prov/dépréciation stocks		(1 045 228)	(1 373 825)
Résultat fiscal avant déduction des réinvestissements exonérés		5 375 909	8 313 023
Déduction pour réinvestissement SIM		900 000	2 700 000
reliquat		4 475 909	5 613 023
Impôt sur les sociétés		1 118 977	1 683 907
Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)		1 075 182	1 662 605

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunération des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T ». Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 9 095 598 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2014 et facturés par MONOGROS sont de 1 844 850 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 40 722 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribué par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2014, pour un montant de 2 636 091 DT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2014 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T » est locataire de dix locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia et Kairouan) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2014 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 267 119 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 260 623 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 108 593 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 589 642 DT HT a compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Tunis Charles de Gaulle : 573 954 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sfax Mahari : 391 424 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- L'Aouina : 663 321 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Mokhtar Attia : 756 754 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sousse LAKOUAS: 378 219 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Kairouan : 120 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a libéré en 2014 le reste de sa participation à l'augmentation du capital de la SIM, soit pour un montant de 2 700 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 534 DT.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Kairouan pour un total de 920 977 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de BAB EL KHADHRA pour un total de 332 849 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La SIM a transféré à la «S.N.M.V.T-MONOPRIX », les soldes des avances payées sur des marchés d'investissement transférés à la SNMVT - MONOPRIX, pour un total de 109 750 dinars,

Le solde du compte "Créditeurs divers - SIM" chez la «S.N.M.V.T-MONOPRIX » est créditeur de 1 363 577 dinars au 31 décembre 2014,

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

31.3. La « S.N.M.V.T » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2014, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 75 655 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 25 525 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 25 525 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 757 120 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 147 500 DT HT, et ce compte tenu de la conclusion à partir de 2014 d'un avenant prévoyant une baisse du loyer contre l'engagement du locataire de renouveler les agencements et les équipements incorporés à la location initiale.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2014, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 37 354 190 DT. Au 31 décembre 2014, le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 1 664 413 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 16 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2014, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 90 034 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 97 699 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 15 213 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 19 346 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 119 128 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 82 180 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 57 881 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes prélevés des réserves, distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la TSS du 16 Décembre 2014, soit pour 5 292 644 DT.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2014.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2014.

31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société « UNITED MANAGMENT » a pris la décision en janvier 2015 de la fermeture provisoire de l'un de ces deux points de vente suite à la situation politique et sécuritaire instable et précaire en Libye.

A cette date, l'issue de cette situation ne peut être apprécié et l'impact éventuel ne peut être mesuré d'une manière fiable.

Les actifs inscrits au 31 décembre 2014 et concernés par cette situation concernent la participation au capital de la société « UNITED MANAGMENT » pour un total de 428 703 dinars, les créances inscrites au compte client à l'actif du bilan pour un total de 554 534 dinars et 508 089 dinars, qui correspondent respectivement à la société "UNITED RETAIL" installée en Libye, et à la société « SNMVT INTERNATIONAL », société ayant elle-même des créances respectivement de 3 320 345 dinars et de 3 221 715 dinars, à l'égard de la société "UNITED RETAIL" et de la société "UNITED MANAGEMENT" toutes deux installées en Libye.

**RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 228 843 706 DT et un résultat bénéficiaire de 10 106 756 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2014**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

• *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS*

-Au cours de l'exercice 2014, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 738 064 DT et de 533 857 DT. Au 31 décembre 2014, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 9 095 598 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 8% sur le total des achats de marchandises.

-Monogros a facturé en 2014 à la « S.N.M.V.T – Monoprix » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 1 844 850 DT en hors taxes récupérable.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 40 722 DT HT.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2014, pour un montant de 2 636 091 DT.

-La « S.N.M.V.T » a facturé en 2014 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

-La « S.N.M.V.T-Monoprix » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

• *La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT*

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de dix locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia et Kairouan) moyennant un loyer annuel de 4 109 649 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- La « S.N.M.V.T » a libéré en 2014 le reste de sa participation à l'augmentation du capital de la SIM, soit pour un montant de 2 700 000 DT.

-La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 534 DT.

- La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Kairouan pour un total de 920 977 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de BAB EL KHADHRA pour un total de 332 849 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La SIM a transféré à la «S.N.M.V.T-MONOPRIX », les soldes des avances payées sur des marchés d'investissement transférés à la SNMVT - MONOPRIX, pour un total de 109 750 dinars,

Le solde du compte "Créditeurs divers - SIM" chez la «S.N.M.V.T-MONOPRIX » est créditeur de 1 363 577 dinars au 31 décembre 2014.

-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS*

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 126 705 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »*

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 757 120 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

- La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 147 500 DT HT, et ce compte tenu de la conclusion à partir de

2014 d'un avenant prévoyant une baisse du loyer contre l'engagement du locataire de renouveler les agencements et les équipements incorporés à la location initiale.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS*

-En 2014, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 37 354 190 DT auprès de la société « MMT ». Au 31 décembre 2014, le fournisseur « MMT » accuse un solde créditeur de 1 664 413 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la société « MMT » moyennant un loyer annuel de 16 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »*

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS », de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) moyennant un loyer annuel de 481 481 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes et de la réserve de réévaluation libre, distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la TSS du 16 Décembre 2014, soit pour 5 292 644 DT.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL*

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089,439 DT au 31 décembre 2014.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50 % du capital de la société « UNITED DECS »*

-En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

-Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2014.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,7 % du capital de la société « UNITED MANAGMENT »*

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

- *Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants*

Au titre de l'exercice 2014, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 299 489 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 40 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**